

« La Ville prend acte de la décision du Conseil d'État.

>

Ce jugement porte sur une situation datant de 2014-2015, années où l'association « La Vie Dejean » a formé ses requêtes devant le tribunal administratif à l'encontre de la Préfecture de police et de la Ville.

>

Mise en cause concernant la propreté, la Ville n'a eu de cesse, avant ce recours comme aujourd'hui, de mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour que ce quartier soit propre. Ces moyens ont ainsi toujours été supérieurs à ceux déployés ailleurs dans Paris en raison de la fréquentation très importante de ce quartier, due à une présence de commerces alimentaires très développée. Mais, jusqu'à une période récente, ces moyens n'ont pas toujours produits leurs effets, notamment en raison de l'occupation très importante des rues par des vendeurs à la sauvette, ou des incivilités d'usagers comme de certains commerçants.

>

Depuis, le renforcement des interventions de la Préfecture de police pour lutter contre la vente à la sauvette, une intervention renforcée de la Ville dans la lutte contre les incivilités dans ce quartier avec des équipes fidélisées et plus nombreuses, mais également la mise en œuvre, directement par la Ville, de nouvelles compétences et d'effectifs confiés à la Maire à la suite de la loi de 2017 sur le statut de Paris, ont permis de lever plusieurs obstacles à la bonne exécution du service public de la propreté, et au maintien de la propreté après le passage des balayeurs et éboueurs de la Ville.

>

Ces nouveaux moyens, dont la Ville ne disposait pas auparavant, ont été déployés dans une démarche dite « Tous mobilisés pour mon quartier ! », avec les habitants, commerçants et associations du quartier. Dans ce cadre, c'est un plan d'action transversal pour un espace public mieux respecté, mieux partagé et plus apaisé qui a été mené. Ce plan d'action est fondé sur les 49 propositions des habitants recueillies à travers une vaste concertation.

>

La Ville a ainsi montré sa détermination, au-delà de la reconquête de la propreté des rues, à améliorer la qualité de vie des habitants de Château-rouge. Il peut être souligné que cette opération se déroule ainsi depuis novembre 2017, malgré la procédure judiciaire en cours. La Ville travaille avec les habitants, animés par le souhait commun d'apaiser le quartier. Les principales actions mises en œuvre depuis un an sont :

>

La création d'une zone Paris respire tous les samedi de 11 h à 19 h : il s'agit de la seule zone Paris respire le samedi dans Paris. Objectif : moins de bruit, moins de pollution ;

>

La limitation des livraisons entre 7 h et 14 h en semaine, de 7 h à 11 h le samedi, et l'interdiction des livraisons le dimanche : Château rouge est ainsi, avec Montorgueil, l'un des deux quartiers à Paris où ont été instaurés des horaires de livraison ;

>

L'adoption d'un arrêté municipal permettant de verbaliser les camions en stationnement abusif sans attendre les 7 jours de droit commun, afin de lutter contre les « véhicules ventouses » : en dehors du bois de Vincennes et de Boulogne, Château Rouge est le seul quartier à bénéficier de cette mesure tous les jours de la semaine ;

>

La modification des horaires de nettoyage et l'utilisation d'engins électriques pour diminuer le bruit le dimanche matin ;

>

La mise en place début novembre d'une collecte des commerces de la Rue Dejean le matin en porte à porte pour supprimer la concentration des déchets en un point de collecte en début d'après-midi. Les commerçants participent, comme le veut la réglementation, au financement de cette collecte ;

>

L'utilisation de nouveaux matériels de nettoyage haute pression à eau chaude, plus performants ;

>

La pose d'abri-bacs en bois pour l'apport volontaire de déchets dans l'espace public ;

>

La végétalisation de la place Suez-panama et des abords du café social rue Dejean ;

>

L'implantation d'un nouveau modèle de kiosque à journaux au niveau du 46 Boulevard Barbès.

>

La Ville déploie depuis longtemps des moyens importants dans le quartier Château Rouge, et la situation s'est encore significativement améliorée depuis l'époque sur laquelle porte la décision du Conseil d'État qui lui est défavorable. Elle souhaite réaffirmer que le dialogue avec ses habitants et commerçants continuera d'être mené à l'avenir pour poursuivre cette action et continuer à améliorer la qualité de vie à Château-rouge. »